F 5012
1889
M555D4

3 9004 01516287 5

AVEC LES COMPLIMENTS DU
PREMIER MINISTRE
DE LA PROVINCE DE

Le Centenaire du Catholicisme aux Etats-Unis

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'HON. HONORÉ MERCIER

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LE 12 NOVEMBRE 1889.

Au Congrès de Baltimore.

LP F5012
1889
120752

HONORABLE M. HONORÉ MERCIER

Premier Ministre de la Province de Québec.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'HON. HONORÉ MERCIER

Premier Ministre de la Province de Québec

LE 12 NOVEMBRE 1889

AU CONGRÈS DE BALTIMORE

M. le Président,

Révérendissimes Prélats,

Révérends messieurs,

MESSIEURS,

Je me considère extrêmement honoré d'être appelé à porter la parole dans une circonstance qui a réuni autant d'hommes illustres. Nous voyons ici dans cette historique cité, assemblés pour rendre hommage à un éminent prélat, des hommes qui se sont distingués dans toutes les carrières de l'existence, portant des noms honorés dans toutes les parties du monde civilisé, des illustrations de l'Eglise qui ont fait preuve d'une sagesse sans égale dans le gouvernement d'une puissante nation, de grands capitaines dont le nom passera à la postérité, des orateurs et des écrivains dont les œuvres sont répandues et recueillies bien au delà des frontières de leur pays : tous également éminents dans leur sphère respective, bon nombre venus de pays lointains, mais rapprochés par la communion du génie et par une commune admiration pour une grande cause et un grand nom.

L'honneur qui m'est fait d'être appelé à dire quelques mots, dans un tel concours, je le rapporte, non à ma personne, mais au pays voisin d'où je viens, et plus particulièrement à la province de Québec que je représente.

Je ne vous étonnerai donc pas si, parlant ici au nom d'une grande province du Dominion du Canada, d'une province immense par l'étendue de sa zone fertile et destinée à nourrir une population plus considérable que celle de plus d'un royaume de l'Europe, j'envisage la carrière de l'archevêque Carroll au point de vue de ses relations avec l'Etat, plus particulièrement que dans ses relations avec l'Eglise.

Ce fut certes une grande figure dans l'Eglise que l'archevêque Carroll ; mais ce fut aussi un grand homme d'Etat

On nous a dit, dans un langage magnifique, ses travaux pour l'Eglise qu'il aimait et les fruits qu'ils ont portés ; l'Eglise qu'il a élevée sur ce sol libre d'Amérique est aujourd'hui l'une des plus grandes Eglises du monde, c'est par millions qu'elle compte ses membres, elle aspire dans toute sa plénitude l'air de la liberté, elle enseigne par le précepte et l'exemple que nulle part l'œuvre divine n'est mieux accomplie, et le bonheur de l'homme mieux assuré que là où la Liberté, la grande et universelle Liberté, jouit d'un plus grand respect.

La liberté et l'autorité, la loi et l'ordre ; les devoirs du citoyen, aussi bien que ses droits ; la certitude que la liberté peut exister dans sa plénitude, sans la licence ; que la liberté engendre l'ordre et non le désordre, que le devoir du gouvernement est d'encourager la liberté et non de la restreindre, que la liberté bien ordonnée est le plus solide pilier de l'autorité, telles furent les leçons que vos pères, les révolutionnaires du siècle passé, vous ont léguées après les avoir scellées de leur sang.

Ils n'eurent pas de plus puissant auxiliaire, d'ami plus dévoué que le grand archevêque Carroll, pour les soutenir dans l'œuvre magnifique qu'ils avaient conçue pour arriver au *self-government.*

Quels temps périlleux que ceux-là ! le sort de la liberté, le sort de l'humanité étaient dans la balance. Si Washington, Franklin, Carroll et leurs illustres compagnon, avaient failli à la tâche que Dieu leur avait confiée, quelle épouvantable calamité, c'eût été pour l'Amérique, pour l'humanité elle-même !

En Europe, l'absolutisme triomphant ; des guerres partout, guerres de religion, guerres de dynastie, guerres de conquête et d'ambition, qui avaient refoulé les aspirations et les droits populaires ;—l'Italie partagé entre quelques maisons princières ;—les souverains de l'Allemagne fournissant leurs sujets, comme l'antiquité fournissait ses gladiateurs, comme chair à canon dans les querelles des états voisins ;—la Russie encore sommeillante dans la barbarie ; le nord de l'Europe gouverné par des mains de fer ;—partout dans les Etats, la puissance royale suprême, au-dessus des lois, indépendante de l'opinion.—En dehors de la France, le peuple osait à peine murmurer ; en France même, il ne paraissait y avoir que certaines classes qui réfléchissaient sur les devoirs de l'autorité et les droits du sujet, et par malheur ces penseurs étaient des visionnaires épris d'utopie et de théorie ; trop souvent même, hélas ! ils avaient pour guide l'irréligion, des idées et des principes non fondés sur les réalités et l'expérience de la vie, prenant l'homme non tel que l'a fait la nature, mais en faisant un être à l'image de leurs propres conceptions, doué de facultés et de qualités imaginaires, et bâtissant là-dessus ces théories gouvernementales qui devaient aboutir à l'effroyable cataclysme de la Révolution Française.

En Angleterre aussi, un travail se faisait, lutte fondée sur une plus juste conception des choses, mais lutte faible ; plutôt une dis-

pute dans les hautes classes pour ou contre les prérogatives royales que l'aspiration des masses aux droits populaires. La Chambre des Communes, formée, régie par les classes privilégiées, la noblesse héréditaire et terrienne, n'était pas un corps représentatif du peuple ; les lois pénales existaient encore en ce temps-là, le droit de réunion était refusé au peuple, le droit d'association, considéré comme un crime, était sévèrement interdit aux corps de métiers, le suffrage était réservé à une faible minorité de la nation, et il devait s'écouler encore un demi-siècle et davantage avant que la Chambre des Communes pût devenir l'assemblée du peuple, avant qu'à l'exemple de l'Amérique on eût constitué le gouvernement des Masses et non celui des Castes.

Les hommes d'Etat même qui revendiquaient quelques droits populaires dans la Chambre des Communes, ne le faisaient guère que dans la mesure de leur intérêt personnel ; ils auraient imposé à l'Amérique des lois et des fardeaux dont ils n'auraient point voulu pour eux-mêmes. George III n'avait qu'à vouloir gouverner l'Amérique par des édits autocratiques, il avait dans le ministère et dans les Communes d'Angleterre une majorité puissante pour approuver des mesures et des procédés tyranniques.

Quelle période de crise pour l'Amérique et le monde ! Si les idées qui inspiraient alors les rois et les princes, les hommes d'Etat et les législateurs du Vieux-Monde avaient prévalu sur le nouveau Continent, si vos ancêtres avaient mal interprêté leurs devoirs, s'ils avaient failli à les remplir, la tyrannie se serait déroulée comme un suaire sur le monde entier, et l'on verrait aujourd'hui, non-seulement l'Amérique, mais l'Europe et le monde civilisé se débattre au bruit de leurs chaînes, pour sortir de l'abîme et se vivifier à la chaleur de cet astre de la Liberté qui, aujourd'hui, grâce à l'héroïsme de vos pères, illumine votre continent et répand sa lumière au loin, au delà des océans que votre pays a pour frontières. [Applaudissements prolongés].

L'archevêque Carroll a eu sa large part dans cette œuvre grandiose et glorieuse. Ce génie large, émancipé de ce qu'il y a de suranné dans les croyances et les traditions, comprit que l'intelligence et la volonté humaines, ayant la liberté de conception et d'aspiration, devaient aussi avoir la liberté d'expression et d'action, et que l'unique restreinte qui pût leur être imposée était celle que la loi de Dieu prescrit, et que les conditions de la société demandent aux hommes, appelés à cohabiter avec leurs semblables, pour marcher librement à la recherche du bonheur, sans autre frein que les droits d'autrui.

Ce furent là les idées soutenues par Carroll et les illustres fondateurs de votre constitution. Votre déclaration d'Indépendance a été une révélation pour l'humanité. Ayant pour point de départ que les droits qu'elle proclamait venaient de Dieu, source de tout gouvernement et de toute autorité, elle formulait en termes non équivoques les principes dont l'application doit assurer la plus grande somme de liberté au peuple en même temps que les meil-

leures garanties d'ordre, de paix et de sécurité pour les personnes et la propriété.

Il n'y a peut-être personne, parmi les hommes de cette époque, qui ait plus fait que Franklin pour la cause américaine, et Franklin était l'ami intime de Carroll. En Amérique, en Angleterre, en France, Franklin fut, par sa parole, par ses écrits, l'un des plus nobles champions des droits de votre pays ; il se révéla assez fin diplomate pour tenir tête et imposer ses vues aux hommes d'Etat les plus consommés de l'Europe, et son vaste esprit eut la perception nette et juste des vrais principes de gouvernement. Jusqu'à quel point l'archevêque Carroll a contribué, par sa saine érudition, par la sûreté de son jugement, par son esprit de justice, à passionner Franklin et ses contemporains pour ces grands et admirables principes, nul ne le saurait dire ; mais nous savons, sur les meilleures preuves, que les fondateurs de votre pays voyaient en lui un sage conseiller, et que si son frère Charles a risqué son immense fortune par dévouement pour son pays, en signant la Déclaration d'Indépendance, le grand archevêque n'a pas été moins généreux en vouant son immense talent, sa haute influence, son travail incessant à la cause de ses compatriotes.

C'est une véritable faveur de la providence pour les disciples de l'Eglise catholique romaine que l'Archevêque Carroll ait rendu d'aussi éminents services à son pays, et que son influence ait été à la hauteur de ses services ; je pourrais aller plus loin et dire qu'il est également providentiel pour toutes les religions et croyances d'Amérique que sa voix ait été entendue.

On était encore à l'époque des persécutions religieuses ; les haines soulevées en Europe par de longues années de dissensions et de guerres de religion n'étaient pas encore assouvies ; dans les statuts de tous les pays, on trouvait encore des lois attentatoires à la liberté de conscience ; des hommes qui récusaient l'infaillibilité de l'Eglise catholique romaine, s'arrogeaient un contrôle absolu sur les croyances des autres, et le monde offrait l'étrange spectacle de gouvernements fondés pour des fins temporelles, et faisant cependant des lois ponr les besoins spirituels du peuple ; n'osant réclamer pour eux-mêmes l'inspiration d'en haut, mais tout de même promulguant des doctrines et des croyances, et niant aux autres le privilége de faire ce qu'ils faisaient pour eux-mêmes en se créant une religion pour leur propre usage.

L'Amérique elle-même n'était pas encore dégagée de ces préjugés, et longtemps avant que le pays eût subi le bienfaisant ascendant du génie de Carroll, longtemps avant que ce grand esprit eût communiqué sa libéralité aux hommes publics de son temps, on voyait le Congrès de Philadelphie protester contre l'Acte de Québec passé en 1774 par la Chambre des Communes d'Angleterre, loi qui garantissait la liberté religieuse aux catholiques romains du Canada.

Cette imprudente protestation ne fut pas sans quelque influence sur les luttes de l'indépendance américaine, l'Archevêque Carroll put s'en apercevoir lui-même ; lorsqu'il fut délégué au Canada avec

Franklin, Chase et Charles Carroll pour solliciter les sympathies du peuple canadien en faveur des colonies insurgées. partout, ils constatèrent que la protestation du Congrès de Philadelphie avait indisposé les populations ; les Canadiens-Français demeurèrent neutres pendant la guerre, l'armée de Burgoyne en compta à peine 150 ; contre toute attente, ils se tinrent à l'écart d'une guerre qui devait pourtant être si fatale à leur ennemi héréditaire.

Mais cette erreur fut noblement réparée ; lorsqu'arriva le moment d'appliquer les vrais principes du gouvernement, de jeter les bases de votre constitution, la liberté fut proclamée dans toute sa plénitude, dans toute sa beauté, et aujourd'hui votre République offre le majestueux spectacle de l'union franche et loyale de tous les citoyens fraternisant, malgré leurs différences de croyances et de pratiques religieuses, dans un commun amour pour leur pays, dans un commun dévouement aux principes de la liberté civile et religieuse. (Applaudissements.)

Il est une cause pour laquelle l'archevêque Carroll se prodigua d'avantage : celle de l'éducation. Hélas ! le savoir en lui-même ne dégage pas l'humanité des fragilités et des passions qui sont son lot ; mais au moins il tend à faire de l'homme un être plus raffiné, plus éclairé, plus apte à connaître ses devoirs et ses droits, de même que les devoirs et les droits de ses semblables.

La vertu et la religion jointes au savoir donnent l'homme parfait, l'homme dont toutes les facultés, morales et intellectuelles, ont reçu leur pleine culture. C'est là qu'on trouvera le bon citoyen, le soldat intrépide, l'homme d'Etat intègre. Il n'y a pas de forme de gouvernement sous laquelle la vertu et l'intelligence soient plus nécessaires que la République ; dans chaque citoyen, il y a un homme d'Etat, car c'est de son jugement que dépend en dernier ressort la décision de toutes les questions politiques ; par son suffrage il participe à la législation, c'est lui et ses concitoyens qui font les gouvernements, et ceux-ci seront ce que le citoyen les fera, suivant la manière dont il aura compris et accompli ses devoirs.

Aussi n'est-il pas de plus grand service à rendre à votre pays que celui que l'Eglise catholique rend aux Etats-Unis en cette mémorable circonstance, en jetant les bases larges et profondes d'une grande université catholique ; il ne pouvait non plus être élevé un plus beau monument à la mémoire de l'archevêque Carroll, on ne pouvait imaginer plus belle manière de célébrer son centenaire.

C'est dans la cité qui porte comme une auréole le nom de Washington, dans la capitale de la plus libre nation du monde, à l'endroit même où sont traités par les plus fortes têtes du pays les intérêts de soixante millions d'hommes, que dis-je, de centaines de millions ; c'est là qu'en cette année de grâce l'Eglise catholique romaine fait à votre pays le magnifique cadeau d'une grande université, qui sera le foyer des arts et des sciences, de la religion et de la morale et où vos enfants trouveront l'enseignement de cette grande vérité ; que la loyauté envers Dieu implique loyauté à l'Etat.

De même qu'aux vieilles époques catholiques, l'Eglise avait doté l'Angleterre et la France, l'Allemagne et l'Italie d'universités dont on comptait les élèves par milliers et où les sciences du temps étaient enseignées par les plus habiles professeurs que produisait le siècle, de même voyons-nous, au dix-neuvième siècle, dans la libre Amérique, l'Eglise poursuivre son œuvre antique, toujours la même, consistant à donner aux plus nobles facultés de l'homme leur complet développement, ouvrir à la jeunesse studieuse de l'Amérique un foyer de science où l'œuvre des colléges puisse être complétée, où l'on préparera pour l'avenir des hommes qui, dans les diverses carrières professionnelles, dans la vie publique ou dans la vie privée, dans la chaire ou dans le parlement, seront appelés, de concert avec leurs concitoyens honorables d'autre croyance, à former l'opinion publique, à instruire leurs compatriotes des beaux et nobles principes de liberté, d'égalité et de justice.

Pour notre part, nous qui venons de la province de Qnébec, nous sommes déterminés à n'avoir d'autre guide dans nos affaires publiques que la justice ; nous croyons à la justice dans toute sa pureté immaculée, nous croyons à la justice en tout et en dépit de tout, nous croyons à la justice quelles qu'en soient les responsabilités et les conséquences ; justice, non-seulement pour le présent et l'avenir, mais justice pour le passé, et lorsque nous constatons que ses préceptes ont été méconnus ou négligés, nous croyons alors qu'il faut retourner en arrière pour redresser les torts et payer les dettes. L'idée que nous avons de la justice est celle qu'en avait saint Thomas : *Virtus moralis disponens voluntatem ad perpetu uniquique rendendum jussuum secundum æquitatem* ; une vertu morale qui dispose la volonté à toujours rendre à chacun ce qui lui est dû suivant l'équité."

Aussi, lorsque la minorité protestante du Bas-Canada réclama, d'ordre naturel et de droit, le privilége de faire instruire leurs enfants dans leurs propres écoles, d'après leurs méthodes et leurs notions religieuses, mes compatriotes Canadiens-français et catholiques, je suis fier de le dire, n'hésitèrent pas un instant : de leur plein mouvement ils accordèrent à la minorité protestante des écoles distinctes et le droit absolu de les administrer de la manière qu'elle jugerait la meilleure pour assurer le bien moral et religieux de la population protestante du pays.

Toujours dans le même esprit, sans aucune intention d'indu favoritisme, sans vouloir en rien empiéter sur les droits des autres, mais au nom de la justice seulement, *unicuique rendendum jussuum secundum aequitatem*," nous avons remis à l'église catholique, par l'entremise de l'ordre des Jésuites, la propriété dont elle avait été spoliée par le même George III qui aurait voulu spolier vos pères de leurs libertés et de leurs droits.

Les biens des Jésuites avaient été enlevés à l'ordre, sans compensation en retour. Aussi avons-nous cru que nous n'avions aucun droit véritable, aucun droit moral à la détention de ces biens. La loi était là, il est vrai, nous avions la légalité pour nous,

pas un tribunal ne pouvait nous forcer à une restitution ; mais il est une autre loi, une loi plus puissante, dérivant de la nature, de Dieu même, et cette loi nous interdisait tout droit moral à la possession de ces biens ; devant les tribunaux nos titres pouvaient être valides, mais l'eussent-ils été devant le tribunal suprême de l'Equité ? Nous ne l'avons pas cru ; nous avons dédaigné d'invoquer l'excuse des " faits accomplis," nous ne nous sommes trouvés libérés par aucune restriction statutaire, ni aucune prescription. Ne nous connaissant aucun droit devant Dieu, nous n'avons pas voulu nous prévaloir de nos droits devant les hommes, et de notre propre et libre mouvement, nous avons fait un acte de restitution dont nous sommes fiers et dont, je l'espère, l'histoire ne nous blâmera pas (applaudissements.)

On a fait beaucoup au Canada pour l'éducation ; nous sommes fiers de nos colléges et de nos universités : lorsque dans le passé vous n'aviez pas encore les facilités dont vous jouissez aujourd'hui, combien de vos jeunes hommes sont venus chercher au Canada les bienfaits d'une éducation chrétienne ! Combien de prêtres et de laïques nous avez-vous envoyés au Séminaire de Saint-Sulpice, combien sont sortis de l'enceinte du collége Sainte-Marie à Montréal pour aller répandre parmi vos populations les connaissances qu'ils avaient cueillies dans mon Canada, dans mon Alma Mater dont le nom reste associé dans mon cœur à tant de chères souvenances ! Ah ! si nous ne pouvons espérer fonder dans nos rigoureux climats une université comme celle que vous ouvrez maintenant, nous pouvons toujours nous enorgueillir d'avoir vu, il y a déjà nombre d'années,—je puis remonter jusqu'en 1852—nos évêques et nos hommes politiques bâtir dans la chère vieille cité de Québec l'université Laval, qui a entrepris et qui poursuit encore une œuvre bienfaisante pour tous et dont tous sont fiers.

Comme nos colléges ont autrefois été heureux de donner aux vôtres une éducation bienfaisante, permettez-moi d'espérer qu'à votre tour vous serez généreux, et que les Canadiens ne seront pas des étrangers dans les annales de l'université de Washington : qu'au contraire ils y seront les bienvenus, soit comme élèves ou professeurs, de manière à créer un nouveau lien plus étroit entre deux peuples déjà unis par tant de sentiments et désormais heureux de voir leurs enfants étudier ensemble les mêmes sciences dans les mêmes écoles, sous les mêmes maitres, dans un commun sentiment d'amour pour Dieu et leur partie. (Applaudissements.)

Parmi les beaux poèmes dont s'est enrichie votre littérature nationale, il en est un de votre grand poète Longfellow, qui me paraît admirablement approprié à la présente circonstance. Le poète adresse son invocation au vaisseau de l'Etat ; je voudrais en étendre le sens et l'appliquer à votre université. Et vraiment, la prospérité de votre université me paraît si intimement liée à la prospérité de votre glorieuse Union, la Patrie et la Religion si étroitement mêlées dans vos sentiments, qu'en répétant la prière du poète pour l'une, je la formulerai nécessairement pour l'autre,

Je dirai donc, parlant pour votre pays en même temps que pour votre université et pour leur union :

(1) Sail on, O Union, strong and great !
Humanity, with all its fears,
With all its hopes of future years,
Is hanging breathless on thy fate !
We know what Master laid thy keel,
What workmen wrought thy ribs of steel,
Who made each mast, and sail, and rope,
What anvils rang, what hammers beat,
In what a forge and what a heat
Were shaped the anchors of thy hope !
Fear not each sudden sound and shock ;
' Tis of the wave and not the rock ;
' Tis but the flapping of the sail,
And not a rent made by the gale !
In spite of rock and tempest's roar,
In spite of false lights on the shore,
Sail on, nor fear to breast the sea !
Our hearts, our hopes, are all with thee,
Our hearts, our hopes, our prayers, our tears,
Our faith triumphant o'er our fears,
Are all with thee,—are all with thee !

(Applaudissements prolongés.]

M. Mercier reprit son siège au milieu d'un véritable tonnerre d'applaudissements et d'un enthousiasme extraordinaire,

(1) *Traduction littérale*

Déploie tes voiles, O grande et forte Union ;
L'humanité, avec toutes ses terreurs,
Avec toutes ses espérances d'avenir,
Retient son souffle, attendant ton destin !
Nous savons quel est le charpentier qui a fait ta quille,
Quels forgerons ont battu ta membrure d'acier,
Qui a fait chaque mât, chaque voile, chaque cordage,
Sur quels enclumes les marteaux ont frappé,
Dans quelle forge et par quelle chaleur
Ont été façonnées les ancres de l'espérance !
Ne crains ni commotion, ni choc,
C'est la vague et non le récif ;
Ce n'est que le ballonnement de la voile
Et non pas un coup de vent qui l'a fendue !
Au milieu des récifs et de l'ouragan,
En dépit des feux trompeurs du rivage,
Marche, sans craindre la mer !
Nos cœurs, nos espérances sont avec toi,
Nos cœurs, nos espérances, nos prières, nos larmes,
Notre foi triomphant sur nos craintes,
Sont avec toi !—avec toi !